



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3646

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Reversement de la participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3646

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Vénissieux
objet :	Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Reversement de la participation de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vénissieux ZAC Vénissy fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La ZAC de Vénissy a été créée et sa réalisation a été confiée à l'aménageur Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en 2007. La ZAC couvre ainsi 4,5 ha et a pour objectif de créer une centralité au site en implantant une offre commerciale structurée autour d'une nouvelle place centrale et en apportant une offre de plus de 300 logements neufs, directement desservis par le tramway T4.

L'opération est entrée en phase opérationnelle en 2010 et s'achèvera en 2021. Sur les 5 îlots de la ZAC, 2 ont été bâtis, un est en cours de construction, un en cours de projet et un reste à lancer.

II - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure

Le programme définitif des équipements publics, approuvé le 18 décembre 2007, représente un montant de travaux de 7 949 000 € HT (hors foncier) pour les infrastructures. Le bilan financier prévisionnel approuvé indique une participation forfaitaire de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'un montant de 8 220 000 € HT, soit 9 831 120 € TTC (fonciers inclus) correspondant à la réalisation des équipements publics suivants :

- la place publique supportant le stationnement des futurs chalands et usagers du quartier,
- le bassin de rétention situé sous la place,
- l'allée des 2 marchés,
- la reprise des espaces de la parcelle du château d'eau.

La participation de la Métropole affectée à la réalisation de la place publique centrale, des voies de desserte, du bassin de rétention et des parcelles du château d'eau, d'un montant total de 5 358 717,60 € TTC (dont 3 074 400 € TTC pour le foncier) a été versée entre 2016 et 2017.

L'aménagement de l'allée des 2 marchés, renommée rue Général Paris de la Bollardière, a été réalisé en 2018 et a été remis à la Métropole au 1^{er} trimestre 2019. Située à l'est de la ZAC, l'allée des 2 marchés assure la liaison entre la rue Georges Lyvet et la place du marché au nord et l'avenue Jean Cagne au sud. La maîtrise des coûts de gestion futurs a été prise en compte tout au long de l'élaboration du projet à travers des réunions techniques avec les services gestionnaires qui ont validé les scénarii retenus. La rue a été ouverte à la circulation en juin 2018.

Le coût global de l'aménagement de l'allée des 2 marchés, réalisé par l'aménageur, s'élève à 1 280 916 € HT soit 1 537 099 € TTC (études, honoraires et travaux).

Les emprises foncières relatives aux parcelles du château d'eau et aux rues Lunes Matoub, Albert Camus, Michel Germaneau et Général Paris de la Bollardière seront cédées en 2019 à la Métropole au prix de 2 533 000 € HT, soit 3 039 600 € TTC (frais de notaire inclus). Ce prix a été fixé lors de la création de la ZAC et entre dans le bilan global de l'opération.

Ces acquisitions sont nécessaires afin de permettre le classement de ces espaces dans le domaine public métropolitain.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 21-5-2-1 du traité de concession d'aménagement, l'aménageur sollicite, aujourd'hui, la participation forfaitaire affectée à la réalisation de l'allée des 2 marchés ainsi qu'au foncier des parcelles du château d'eau et des rues Lunes Matoub, Albert Camus, Michel Germaneau et Général Paris de la Bollardière pour un montant total de 3 813 916 HT, soit 4 576 699 € TTC.

III - Participation au titre de la convention ANRU

Dans le cadre de la convention ANRU du grand projet de ville Minguettes - Max Barel signé le 13 mai 2005, l'opération bénéficie de participations versées par l'ANRU à la Métropole.

Le traité de concession et le bilan de l'opération intègrent le reversement à la SERL de cette participation ANRU d'un montant prévisionnel de 10 423 000 €.

La participation à ce jour versée par l'ANRU à la Métropole s'élève à 7 121 871,70 €. La demande de solde sera réalisée d'ici la fin d'année 2019.

Fin 2018, 10 163 503 € ont été reversés à la SERL.

La participation à reverser à la SERL pour l'année 2019 s'élève à 259 615 €.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le montant total des dépenses 2019 comprenant la participation affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure, les acquisitions foncières et le versement de la participation ANRU s'élève à 4 836 314 € TTC et se répartit ainsi entre les budgets :

- budget principal : 4 745 114 € TTC,
- budget annexe des eaux : 35 000 € HT, soit 42 000 € TTC,
- budget annexe de l'assainissement : 41 000 € HT, soit 49 200 € TTC.

Au vu du montant d'autorisation de programme disponible, il est demandé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 3 901 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le dispositif, 1° - **Approuve** le versement à l'aménageur :

il convient de lire :

"- de la participation ANRU pour un montant de 259 615 €"

au lieu de :

"- de la participation ANRU pour un montant de 4 836 314 € TTC."

DELIBERE

1° - Approuve

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le versement à l'aménageur :

- de la participations affectée à la réalisation de l'allée des 2 marchés et aux acquisitions foncières des parcelles du château et des rues Lunes Matoub, Albert Camus, Michel Germaneau et Général Paris de la Bollardièrre, dans le cadre de la ZAC Vénissieux, pour un montant total de 4 576 699 € TTC,

- de la participation ANRU pour un montant total de 259 615 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 3 901 000 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 3 825 000 € TTC en dépenses, en 2019, sur l'opération n° 0P17O1273,

- du budget annexe des eaux pour un montant de 35 000 € HT en dépenses, en 2019, sur l'opération n° 1P17O1273,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 41 000 € HT en dépenses, en 2019, sur l'opération n° 2P17O1273.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 044 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.